

FICHE ACTION N°1

Faire intégrer des réponses aux problèmes de mobilité et/ou d'accessibilité dans l'élaboration des actions culturelles, sportives, ludiques et de formation

| | | | |
|--|---|-----------------|-----|
| RATTACHEMENT AXE | AXE 3 PDRH | REFERENCES PDRH | 321 |
| OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS | Ce dispositif a pour vocation d'inciter les porteurs de projets culturels, sportifs, ludiques ou de formation à prendre en compte dans le montage même de leur action les problèmes d'accessibilité géographique ou sociale à celle-ci. L'objectif est de permettre aux individus de choisir leurs activités en fonction de leurs projets de vie plutôt qu'en fonction de leur lieu de résidence ou de leur condition sociale mais aussi de permettre aux porteurs de projets d'être acteurs de l'accessibilité à leurs actions. Les projets pourront notamment venir compléter par un volet mobilité des opérations organisées dans le cadre de la politique d'aide aux territoires du CG ou des CAJT. | | |
| BENEFICIAIRES VISES | <ul style="list-style-type: none"> - MO publics - associations | | |
| DESCRIPTION DES ACTIONS ELIGIBLES | <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et diagnostics - Plan d'organisation des déplacements - Mise à la disposition des participants de moyens matériels de manière à favoriser l'accès aux manifestations et activités. | | |
| TERRITOIRES/ PUBLICS VISES | <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble du territoire pour les jeunes - Partie Est - Vezouze, Haute Vezouze, Badonvillois pour toutes catégories de publics | | |
| CRITERES D'ELIGIBILITE | pas de critère d'éligibilité | | |
| CRITERES DE PRIORITE | <ul style="list-style-type: none"> - actions de mise en réseau d'acteurs privés et publics - actions intercommunales visant à décloisonner le territoire | | |
| DEPENSES ELIGIBLES | <ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'acquisition de matériels et supports de communication Le MO devra s'engager à maintenir le matériel sur une durée de 5 ans. - salaires, frais d'inscriptions aux salons, de déplacement, de restauration, d'hébergement (pour intervenants), de location de salle engendrés par le caractère tournant de la manifestation - frais de conception et de réalisation de supports - location de véhicules, prestation de voyageur, assurance. - bons de transport à condition qu'un système de suivi des bénéficiaires soit mis en place - études | | |
| TAUX D'AIDE | <ul style="list-style-type: none"> - taux d'aide publique: 100% pour les MO publics, 80% pour les MO privés - taux de FEADER: 55% des dépenses publiques - assiette éligible minimum: 2 000 € - plafonnement des dépenses éligibles à 16 000 € par opération Le plafond pourra éventuellement être levé par le Comité de Programmation si le projet respecte les critères de priorité ci-dessus. - montant FEADER prévu: 162 000€ | | |
| INDICATEURS DE REALISATION | <ul style="list-style-type: none"> - % de population concernée par une nouvelle offre de mobilité, catégories d'habitants bénéficiaires, origine géographique des bénéficiaires - nbre indicatif d'opérations : 25 projets sur la durée de la programmation | | |
| | | | |
| ARTICULATION AVEC D'AUTRE FONDS EUROPEENS | Une articulation sera recherchée avec l'action D23 du FEDER. | | |